

FEB IMPACT

LA NEWSLETTER HEBDOMADAIRE POUR DÉCIDEURS - 09 SEPTEMBRE 2020

Comment éviter une vague de faillites ?

L'année 2020 sera reprise dans les annales comme l'année de la pandémie du COVID-19. Bon nombre de pays, dont la Belgique, ont été contraints de prendre des mesures drastiques pour endiguer au maximum la propagation du coronavirus. Cette crise sanitaire et les mesures de limitation des libertés ont débouché sur une crise économique extrêmement sévère. 43% des entreprises belges auraient aujourd'hui été au bord de la faillite si les autorités n'avaient pas adopté des mesures pour contrer ce choc. Mais le danger n'est pas écarté pour autant. Au contraire.

Pour cette rentrée 2020, la FEB a fait le point sur la situation économique des entreprises belges. Grâce à la collaboration de nos équipes avec l'institut Graydon, nous avons estimé l'impact de la crise du coronavirus sur les besoins en liquidité des entreprises belges à l'heure d'aujourd'hui. Conclusion : il est clair que la crise n'est pas encore finie !

La crise du coronavirus a été extrêmement virulente. En l'absence de mesures gouvernementales, plus de la moitié des entreprises belges enregistreraient aujourd'hui d'importants problèmes de liquidité et plus de 43% de nos entreprises seraient au bord de la faillite. Les mesures de soutien, telles que le régime souple de chômage temporaire, les primes régionales et surtout les accords bancaires relatifs au report des crédits et à la possibilité de contracter de nouveaux prêts avec une garantie d'État, ont largement contribué à réduire le nombre d'entreprises en difficulté à hauteur, selon nos estimations, d'une entreprise sur quatre.

1 entreprise sur 6 qui étaient saines est aujourd'hui en péril

Bien sûr, certaines de ces entreprises présentaient déjà des problèmes avant la crise. Si nous n'en tenons pas compte, nous obtenons encore 16% des entreprises, soit près d'une entreprise belge sur six, dont la situation était parfaitement saine avant la crise et qui est confrontée aujourd'hui à d'importants problèmes de liquidité. Si rien n'est fait rapidement, la crise de liquidité pourrait se transformer en une crise de solvabilité et de nombreuses entreprises seraient alors contraintes de se déclarer en faillite avec toutes les conséquences économiques qui s'en suivraient : une forte augmentation du chômage, une réduction des recettes fiscales et, par conséquent, une détérioration des finances publiques, un ralentissement de la croissance potentielle, etc.

Les mesures prises à ce jour ont beaucoup aidé les entreprises, mais sont malheureusement insuffisantes, surtout pour les petites, les moyennes, les plus jeunes entreprises, et pour quelques grandes entreprises des secteurs économiques les plus touchés.

Chers (pré)formateurs, des mesures s'imposent pour éviter des faillites

Nous avons d'urgence besoin de mesures additionnelles pour restaurer la solvabilité des entreprises, car nous ne pouvons laisser tant de bonnes entreprises tomber en faillite. La FEB propose donc entre autres de stimuler les injections de capitaux dans les entreprises, par exemple via un recentrage et un renforcement de la déduction pour intérêts notionnels, un renforcement du Tax Shelter pour les start-ups et scale-ups et une mobilisation de l'épargne publique et privée.

Les résultats de l'enquête menée par la FEB en collaboration avec Graydon sont éloquentes. Il appartient maintenant aux décideurs politiques de prendre rapidement leurs responsabilités et de mettre sur la table, de toute urgence, un plan de relance économique pour consolider l'assise financière de milliers d'entreprises. C'est en effet la seule manière de garantir la croissance potentielle et notre prospérité future. Les (pré)formateurs savent donc ce qu'il leur reste à faire.

Vous pouvez consulter notre communiqué de presse [via ce lien](#).

Déclaration Groupe des Dix : COVID & Relance

Dès le début de la crise du coronavirus, il était clair que son impact socio-économique serait d'une ampleur sans précédent. Le Groupe des Dix – le groupe des négociateurs clés des employeurs et des syndicats – estime dès lors qu'un plan d'action fédéral s'impose, dont les mesures interviendraient à trois périodes différentes :

1) Période corona : maîtriser l'impact

Le Groupe des Dix appelle le Conseil national de sécurité qui se réunira fin septembre à fixer un cadre stable et clair de mesures qui restera d'application pendant la période corona. Ce cadre doit indiquer clairement comment notre société peut fonctionner de manière maximale sur le plan social et économique, dans le respect des exigences sanitaires requises. Dans la période corona à venir, il y a lieu de veiller à maintenir au maximum l'ensemble des activités économiques. Les partenaires sociaux appellent également conjointement à ne pas laisser disparaître le contact avec l'entreprise et les collègues en cas de télétravail.

2) La relance : un plan de relance ambitieux s'impose

Deux facteurs importants pouvant favoriser la reprise économique et la croissance de la productivité sont, d'une part, la digitalisation et, d'autre part, une augmentation des investissements productifs.

Dans une première partie de leur déclaration sur la relance, les partenaires sociaux définissent une approche conjointe et globale de l'impact de la digitalisation sur le marché du travail. Ils mettent en avant 9 domaines dans lesquels des mesures concrètes devraient être prises. Ils s'attelleront personnellement à l'élaboration de l'apprentissage tout au long de la vie, des trajets d'insertion, des pôles de transition, de l'activation des demandeurs d'emploi..

La deuxième partie consiste en un plaidoyer conjoint particulièrement important des syndicats et des employeurs en faveur d'un plan d'investissement ambitieux visant principalement les investissements productifs. Il s'agit d'investissements qui génèrent un important « effet multiplicateur », stimulent la croissance de la productivité de notre économie et, enfin, bénéficient à la création d'emplois et au financement de la sécurité sociale. À cet égard, les partenaires sociaux ont fixé des objectifs, défini des priorités et identifié des possibilités de financement.

Objectif ? Les investissements publics dans notre pays sont particulièrement faibles actuellement. Un mouvement de rattrapage est dès lors nécessaire. Il doit s'appuyer sur un ambitieux programme d'investissements publics par les autorités fédérales, régionales et locales. Le Groupe des Dix plaide en faveur d'un plan d'investissement ambitieux, dans lequel notre pays doit se fixer l'objectif de doubler ses investissements publics pour les 10 prochaines années, pour les faire passer d'un peu plus de 2% du PIB actuellement à au moins 4% en 2030.

Priorités ? Selon le Groupe des Dix, la priorité doit notamment être donnée aux domaines de la mobilité, de l'énergie et de la digitalisation. Les partenaires sociaux proposent, par exemple, de travailler sur l'isolation et la rénovation du parc immobilier privé et public, les chaînons manquants dans la mobilité, une politique des transports connectée numériquement via un plan de mobilité interfédéral, un engagement fort en faveur d'un réseau de télécommunications moderne et tourné vers l'avenir, un plan énergétique permettant la transition vers les énergies renouvelables sans compromettre la sécurité d'approvisionnement de notre pays.

Financement ? Tout d'abord, il est urgent d'élaborer un plan pour mobiliser les moyens récemment libérés par l'Europe en faveur de notre pays. Ensuite, des fonds doivent également être mobilisés dans le secteur privé afin de stimuler les investissements privés et publics.

3) Post-corona : renforcer la résistance aux chocs

Le Groupe des Dix appelle à adopter des mesures structurelles pour rendre à l'avenir notre économie plus résistante à des chocs tels que la crise du coronavirus, et l'adapter aux changements rendus définitifs par la pandémie.

Le Groupe des Dix élaborera ce plan d'action global et invite les autorités fédérales à entrer en concertation avec lui à ce sujet.

Selon Pieter Timmermans, administrateur délégué de la FEB, il s'agit d'une déclaration importante du Groupe des Dix : « *Ce message du Groupe des Dix constitue ni plus ni moins qu'un jalon, un point de référence dans les relations socio-économiques entre employeurs et syndicats. Non seulement il arrive au bon moment en tant qu'input pour les (pré)formateurs du nouveau gouvernement fédéral, mais il renferme surtout un contenu important. Pour la première fois, syndicats et employeurs affirment conjointement la nécessité d'un plan d'investissement ambitieux, émettent conjointement des propositions pour un pacte de mobilité interfédéral, mettent sur la table des solutions consensuelles visant la transition énergétique avec une garantie de sécurité d'approvisionnement, et plaident conjointement en faveur d'un réseau de télécommunications performant et tourné vers l'avenir, qui permettra de nombreux nouveaux développements technologiques dans le domaine notamment de la mobilité et des soins de santé* ».

Vous trouverez la déclaration dans son intégralité [via ce lien](#).

Sécurité d'approvisionnement et durabilité des matières premières critiques

La Commission européenne (CE) publie depuis 2011 une liste des matières premières critiques. Cette liste est mise à jour tous les

trois ans, mais l'édition 2020 est accompagnée d'un véritable plan d'action et d'études prospectives pour 2030 et 2050.

La CE qualifie des matières premières de critiques si elles ont un poids économique important et que leur approvisionnement peut être compromis. Conserver un accès ininterrompu à ces matières représente un enjeu stratégique pour l'Union européenne, notamment à la lumière du Green Deal européen.

En 2020, 83 matières premières ont été analysées et 30 ont finalement été retenues. La bauxite, le lithium, le titane et le strontium font leur entrée dans la liste pour la première fois tandis que l'hélium la quitte. Il convient de souligner que, pour toutes ses projections, la CE part de scénarios de neutralité climatique à l'horizon 2050.

Le plan d'action présenté aujourd'hui par la CE s'appuie sur des stratégies et projets européens existants tels que la stratégie industrielle, le nouveau plan d'action pour l'économie circulaire et l'alliance européenne pour les batteries. Cela ressort d'ailleurs nettement dans la description des 10 actions :

1. Créer une alliance européenne pour les matières premières portée par le secteur, dans un premier temps afin de renforcer la résilience et l'autonomie stratégique ouverte de la chaîne de valeur des terres rares et des aimants ;
2. Définir des critères de financement durable pour les secteurs de l'exploitation minière, de l'extraction et de la transformation ;
3. Lancer des activités de recherche et d'innovation sur les matières premières critiques en matière de traitement des déchets, de matériaux de pointe et substitution, etc. ;
4. Recenser les possibilités d'approvisionnement de matières premières secondaires critiques provenant des stocks et des déchets de l'UE et déterminer des projets de récupération viables ;
5. Identifier les projets d'exploitation minière et de transformation, les besoins d'investissement, et les possibilités de financement connexes dans l'UE qui peuvent être opérationnels d'ici à 2025 ;
6. Renforcer l'expertise et les compétences en matière de technologies d'exploitation minière, d'extraction et de traitement ;
7. Déployer des programmes d'observation de la Terre et de télédétection pour l'exploration des ressources, la phase opérationnelle et la gestion environnementale après fermeture ;
8. Elaborer des projets de R&I sur les procédés d'exploitation et de transformation des matières premières critiques afin de réduire les incidences sur l'environnement ;
9. Mettre en place des partenariats internationaux stratégiques et les fonds qui s'y rattachent afin de garantir un approvisionnement diversifié et durable en matières premières critiques ;
10. Promouvoir des pratiques d'exploitation minière responsables pour les matières premières critiques grâce au cadre réglementaire de l'UE et à la coopération internationale dans ce domaine.

La plupart de ces actions seront finalisées ou lancées au cours des deux prochaines années. Il est donc important que tous les secteurs concernés évaluent le plus rapidement possible le rôle qu'ils ont à jouer dans le cadre de ce plan d'action.

VVIP-Talks : clap de début avec Andrea Maier (VU - University of Melbourne)

Ce lundi 7 septembre, la FEB a donné le coup d'envoi d'une série de VVIP-Talks organisés dans le cadre de son 125^e anniversaire, en abordant le thème « Qu'advient-il si nous atteignons tous l'âge de 130 ans ? ». Un événement hybride qui a rassemblé de nombreux participants, dont le ministre des Pensions Daniel Bacquelaine.

Le but de ces VVIP-Talks ? Creating value for society, lors d'un dialogue entre un orateur de renommée internationale et le top des entreprises belges sur un thème visionnaire et stratégique ! Un de nos huit centres de compétence déterminera à chaque fois le thème d'une de ces rencontres. Cette première était organisée par le centre de compétence Emploi & Sécurité sociale.

Pourrions-nous atteindre l'âge de 130 ans dans quelques décennies ? Pour notre keynote Andrea Maier, professeur de gérontologie à la Vrije Universiteit Amsterdam (VU) et à la University of Melbourne, c'est « oui ». À condition de mener une vie plus saine. Mais un allongement (important) de la vie est-il une opportunité économique ou plutôt une menace pour nos pensions et nos soins de santé ? C'est à cela que s'est attaché à répondre Yves Stevens, spécialiste des pensions à la KU Leuven, en s'interrogeant entre autres sur la manière d'adapter l'organisation du travail et des pensions à cette espérance de vie.

Enfin, Monica De Jonghe, directeur général et executive manager du Centre de compétence Emploi & Sécurité sociale, a tiré quelques premiers enseignements de cette séance et exposé la manière dont la FEB aborde ce thème, la vision et la stratégie qu'elle développe et les initiatives concrètes qu'elle a prises, prend et prendra en la matière.

Nous reviendrons plus en détail sur ce thème dans notre REFLECT du mois de décembre, sur le thème de la durabilité.

OIE – 100 ans d'action des entreprises

Avec plus de 150 organisations nationales indépendantes affiliées, représentant plus de 50 millions d'entreprises dans le monde qui, à leur tour, emploient des centaines de millions de travailleurs, l'Organisation internationale des employeurs (OIE) est, depuis cent ans, la voix mondiale du secteur privé. Elle préconise des politiques économiques et sociales durables favorisant la libre entreprise, des entreprises prospères et une société équitable qui fonctionne pour tous.

L'OIE a célébré son centenaire sur l'action du monde des affaires sous le thème « Repenser le multilatéralisme : contribution des entreprises ». Le 2 septembre 2020 fut une étape importante pour l'OIE avec un événement marquant le lancement de son Manifeste du Centenaire. Alors que le multilatéralisme est mis à rude épreuve par une pandémie sanitaire mondiale, des perturbations économiques massives et des revers politiques majeurs, le sommet du centenaire de l'OIE a permis aux entreprises de faire entendre leur voix aux plus hauts niveaux du système multilatéral, en particulier auprès du Secrétaire général des Nations unies, António Guterres.

Ce dernier a prononcé un [discours](#) (*en anglais*) dressant le bilan du rôle et de l'influence des employeurs au sein des Nations unies et sur la manière d'élargir l'engagement avec les entreprises au travers de l'ONU et du système multilatéral.

FEB – L'OIE, qui a été portée il y a 100 ans sur les fonts baptismaux dans le bâtiment de la FEB à Bruxelles, contribue fortement, par son action mondiale, à développer un environnement basé sur l'économie de marché, qui permette d'assurer la résilience des entreprises et leur compétitivité, une croissance et une prospérité inclusives, ainsi que des emplois plus nombreux et de meilleure qualité. Pour le prochain centenaire, la FEB demande à l'OIE de continuer à défendre farouchement l'écosystème mondial des affaires, en s'appuyant sur les organisations d'employeurs nationales et sectorielles, le principe du multilatéralisme et la valeur des organisations internationales. Elle entend bien multiplier, en étroite collaboration avec l'organisation, ses efforts pour arriver à un dialogue constructif avec les parties prenantes, notamment les syndicats et les gouvernements.

UE - USA – Du homard américain en échange de plats préparés européens ?

À la fin du mois d'août, les États-Unis et l'Union européenne ont signé un accord qui vise à réduire les tarifs commerciaux entre les deux blocs économiques. L'ancien commissaire irlandais au Commerce, Phil Hogan, et son homologue américain Robert Lighthizer ont annoncé ces développements après des mois de tensions entre l'Administration Trump et l'exécutif européen.

Cet accord est un premier pas positif et peut contribuer à l'amélioration des relations entre l'UE et les États-Unis. Néanmoins, il ne représente qu'une fraction des échanges commerciaux. L'accord représente 160 millions USD en valeur annuelle comparé aux 3,8 milliards EUR qui sont échangés chaque jour entre l'UE et les États-Unis. Cela représente 5,6 mille milliards EUR de ventes commerciales au total par an selon le *rapport économique transatlantique 2020*.

L'accord prévoit une élimination des tarifs sur les importations, vers l'UE, de homards (vivants et congelés). En échange, les États-Unis réduiront de 50% les tarifs sur certains produits européens, tels que les repas préparés, certains briquets ou des verres en cristal. Cet accord est établi sous la clause de la nation la plus favorisée – c'est-à-dire bénéficiant à tous les partenaires commerciaux des États-Unis et l'UE – et débutera le 1^{er} août 2020. Bien que ce soit le premier accord entre l'UE et les États-Unis qui, en 20 ans, élimine des tarifs, de sérieux irritants restent encore à surmonter.

La politique commerciale de l'Administration Trump reste teintée de réflexes protectionnistes : pour rappel, les tarifs additionnels sur l'acier et l'aluminium provenant d'Europe sont toujours d'application. De plus, Washington a menacé, à plusieurs reprises, de prélever des droits de douane supplémentaires sur les voitures européennes, au nom de la sécurité nationale. Le programme « America First » rend les échanges, tant politiques qu'économiques, d'autant plus compliqués suite à l'approche isolationniste de notre plus grand partenaire commercial. Cela se constate également au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), où les États-Unis continuent de bloquer la nomination de nouveaux juges pour trancher des litiges entre membres de l'organisation, ce qui contribue à l'insécurité juridique internationale.

FEB – L'accord conclu ne représente qu'une fraction des échanges économiques entre l'Union et son partenaire outre-Atlantique. Les différends commerciaux qui opposent les deux blocs économiques, et qui portent sur des parts nettement plus importantes des échanges bilatéraux, doivent être résolus par la voie de négociations (officiellement en cours mais pratiquement au point mort). Les attentes divergentes et l'incertitude qui résultent des tensions actuelles ne bénéficient ni aux entreprises américaines ni aux sociétés européennes. Nos relations économiques bilatérales sont importantes – les USA sont le 5^e partenaire commercial de la Belgique – et ne doivent donc pas se détériorer. La FEB continue dès lors de plaider pour une approche constructive et un accord commercial équilibré et 'win-win' entre les deux rives de l'atlantique.

Écrit en collaboration avec Victor Préaux

Carburants «bas carbone» – L'électricité, mais pas seulement

Aujourd'hui, pour des raisons climatiques, l'attention dans le domaine des transports se focalise sur le déploiement des véhicules électriques – du moins pour les véhicules légers comme les voitures, les motos et utilitaires légers – et, dans une moindre mesure, sur les véhicules au gaz. Mais d'autres alternatives verront le jour.

À moyen terme, on parle d'hydrogène et de piles à combustible ainsi que de carburants liquides bas carbone (les « low-carbon liquid fuels ou LCLF »). Sans entrer dans les détails, les LCLF sont en cours de développement. Ils sont neutres ou presque neutres en CO₂, ont une haute densité énergétique, sont fongibles dans les carburants actuels et leur distribution ne demande pas d'adaptation particulière du circuit de distribution. Ils sont produits à partir de biomasse ou d'électricité verte converties en carburant liquide ou gazeux climatiquement neutre.

Si le véhicule électrique a des avantages évidents, notamment en termes d'émissions, son déploiement à court ou moyen terme à grande échelle présente des nombreux défis encore à relever en termes de réseaux électriques, de bornes de recharge publiques, d'autonomie et de temps de charge. Sans parler de la dépendance stratégique de l'Europe pour ce qui est des terres rares. Le gaz, de son côté, ne soulève pas ces inquiétudes, à fortiori dans un pays très bien connecté et interconnecté comme la Belgique.

Quant à l'hydrogène ou aux carburants liquides bas carbone, ils sont en cours de développement et auront à terme un rôle à jouer, probablement pour des types de transport plus lourds (poids lourds, bateaux ou avion). In fine, ce sont les caractéristiques de chaque carburant (densité énergétique, coût, canal de distribution, stockage ...) qui – en plus de leur faible impact ou absence d'impact sur le climat – devraient déterminer leur place dans le mix des carburants de demain ... MAIS cela si et seulement si on laisse à chacun d'eux sa chance. Ne pas le faire impliquerait de se priver d'une solution efficace tant du point de vue technologie qu'en termes de coûts.

Complémentarité des solutions

En effet, de l'avis de nombreux experts, ce n'est pas « un carburant » ou « une technologie » qui permettra de relever à lui seul ou à elle seule le défi des changements climatiques liés aux divers types de transport mais bien une diversité et une complémentarité de solutions : électricité, gaz vert, hydrogène (vert ou bleu) et LCLF.

Dans ce cadre, une approche neutre technologiquement – défendue par la FEB – consiste à laisser à chaque carburant ou technologie sa chance, sur la base de ses mérites (peu ou pas de CO₂, d'émissions de polluants atmosphériques, moindre coût ...). Ceci implique que les pouvoirs publics, dans leurs politiques, imposent des résultats, des normes à respecter en vue d'atteindre l'objectif environnemental recherché et non des exclusives, sous forme d'interdiction par exemple.

Il convient donc de concevoir des législations et réglementations en ce sens. Aux industriels, d'explorer différentes pistes et de proposer au marché une manière efficace de répondre aux normes environnementales et climatiques fixées. En agissant de la sorte, les meilleures solutions technologiques devraient avoir la possibilité de se développer.

125 ans de la FEB – Une crise n'est pas l'autre

À l'occasion de son 125e anniversaire, la FEB a demandé à 25 figures clés issues du monde entrepreneurial et politique belge de témoigner de l'impact de 25 moments charnières sur notre évolution économique. Piet Vanthemsche, chef de cabinet des ministres de l'Agriculture entre 1997 et 2000, évoque la crise de la dioxine survenue en 1999.

Piet Vanthemsche, co-président – avec le gouverneur de la Banque nationale Pierre Wunsch – de l'Economic Risk Management Group (ERMG), est un habitué des crises. En 1999, lorsqu'éclate le scandale de la dioxine, il est chef de cabinet du ministre Karel Pinxten et fait alors le constat suivant : « Les autorités n'étaient pas armées pour garantir la sécurité alimentaire. La capacité d'analyse était insuffisante ».

Il dira aussi que la crise de la dioxine a eu un avantage, celui de la création, en 2000, de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA). Mais pour lui, « toutes les leçons ne sont jamais vraiment tirées ». Pour preuve, en 2017, la crise du fipronil et, en 2018, le scandale Veviba. En 2020, dans la gestion de la crise du coronavirus, d'une ampleur sans précédent, Piet Vanthemsche n'a eu de cesse de plaider pour la poursuite du travail et des activités dans le respect des règles essentielles de protection.

> Découvrez [ici](#) le récit de Piet Vanthemsche

Un Plan de relance 4X4 turbo pour renforcer le potentiel de croissance de notre économie

Le Plan de relance 4x4 turbo de la FEB renvoie à 4 axes majeurs : renforcer notre tissu économique, réformer le marché du travail et la sécurité sociale, faciliter la transition écologique et investir dans la poursuite de la digitalisation.

Préserver la solvabilité des entreprises

Pendant la crise, le gouvernement a déjà adopté une série de mesures pour résoudre les problèmes de liquidités de nos entreprises. Cependant, afin de préserver leur solvabilité à moyen terme, des mesures structurelles drastiques doivent être prises, comme mobiliser le capital d'épargne dormant ou renforcer la colonne vertébrale financière des entreprises via des emprunts subordonnés. Ainsi, les entreprises pourront garder la tête hors de l'eau. Des mesures spécifiques devront également être prises pour les secteurs les plus touchés et un certain nombre d'entreprises d'importance stratégique pour notre pays devront peut-être être sauvées. De cette façon, nous éviterons que le chômage temporaire se transforme en chômage permanent.

Un plan de relance et un gouvernement de plein exercice

Mais plus importante encore est la relance. Elle aussi doit à présent constituer une priorité. La FEB s'est attelée à la tâche, car l'épidémie de coronavirus a plongé notre pays dans une crise sans précédent. On peut s'attendre cette année à une croissance négative de -5% à -10%, à un appauvrissement potentiel supérieur à 30 milliards EUR, à un risque accru de faillite dans 5 à 10% des entreprises et à quelque 180.000 chômeurs supplémentaires.

La FEB propose donc un Plan de relance 4x4 turbo. « 4x4 » renvoie à quatre axes majeurs et cruciaux : renforcer notre tissu économique, réformer le marché du travail et la sécurité sociale, faciliter la transition écologique et investir dans la poursuite de la digitalisation. Ces voies doivent être conçues pour aider à lutter contre le coronavirus COVID-19 et de façon à ne pas imposer de charges budgétaires structurelles excessives aux générations futures.

« Turbo » fait référence à la nécessité urgente de mettre sur pied un gouvernement de plein exercice. Il est grand temps que les jeux politiques s'arrêtent et que chacun prenne ses responsabilités. Nous avons besoin d'un gouvernement doté de pleins pouvoirs qui, à côté de la gestion de la pandémie, investisse encore davantage dans un plan de relance renforçant le potentiel de croissance de notre économie. Avec son Plan de relance 4x4 turbo, la FEB apporte sa contribution à ce gigantesque chantier. Ce n'est qu'en travaillant ensemble que nous éviterons d'être confrontés à un drame plus grand encore.

> Télécharger [ici](#) en PDF le « Plan de relance turbo 4x4 de la FEB »

Après le vote et mise en place du nouveau CE et/ou CPPT

Après le vote et mise en place du nouveau CE et/ou CPPT

Ce séminaire sera consacré à l'**installation des nouveaux CE et CPPT**. Nous collaborerons avec Antoine Vanden Abeele et Michaël Rasschaert, ainsi qu'avec des responsables RH, selon une formule bien rodée.

Voici quelques thèmes sur lesquels vous serez notamment informés :

- Conseils pratiques pour installer les nouveaux organes : **créer le cadre humain et juridique pour fonctionner de manière constructive pendant 4 ans**, notamment règlement d'ordre intérieur
- Gestion stratégique de l'installation du nouveau CE et/ou CPPT (ex. choix du secrétaire et du président)
- Gestion stratégique de l'agenda, des réunions futures
- Quelles **facilités syndicales** (temps syndical, formations syndicales, locaux et matériel, ...) accorder et selon quels moyens (contraignants) ?
- Comment **transformer les obligations légales (compétences multiples CE et CPPT) en opportunités** pour l'entreprise ?

[MES DONNÉES ET PRÉFÉRENCES](#) - [SE DÉSINSCRIRE](#) - [AFFICHER DANS LE NAVIGATEUR WEB](#)

[DISCLAIMER](#) - [CONTACT](#) - [IMPRIMER](#) - [VIE PRIVÉE](#)

□
FEB ASBL
Rue Ravenstein 4
B - 1000 Bruxelles
Tel + 32 2 515 08 11
info@vbo-feb.be

DISCLAIMER

VIE PRIVÉE